

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 01 AVRIL 2025	
<p>Nombre de Conseillers en exercice :</p> <p>INSCRITS : 29 PRESENTS : 19 VOTANTS : 25</p>	<p>L'an deux mil vingt-cinq, le premier avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve-en-Retz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Bourgneuf-en-Retz sous la présidence de Monsieur FERRER Jean-Bernard, maire.</p> <p>Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2025</p>

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Bernard FERRER, Yves BLANCHARD, Laurent PIRAUD, Frédéric SUPIOT, Isabelle CALARD, Patricia JOSSO, Nancy PINEAU, Axel GAYRAUD, Sandra MATHIAS, Carole LECUYER, Guylaine MAHE, Laurent GAUTHIER, Stéphane ORY, Alain DURRENS, Damien MOUSSET, Robert JOUANNO, Michel THABARD, Luc LEGER, Gilbert GOUY.

Pouvoirs : Michèle BONNAMY donne pouvoir à Jean-Bernard FERRER, Ange SPANO donne pouvoir à pouvoir Nancy PINEAU, Fabrice RONCIN donne pouvoir à Laurent PIRAUD, Xavier LE LAY donne pouvoir à Yves BLANCHARD, Marie-Agnès PICOT-TESSIER donne pouvoir à Carole LECUYER, Delphine HOUAS donne pouvoir à Alain DURRENS, René PROU donne pouvoir à Luc LEGER.

Excusés :

Absents : Carlos FOUCAUT, Martine PRAUD, Hervé YDE.

Secrétaire de séance : Axel GAYRAUD.

FINANCES : CFU COMMUNE 2024 ET AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Frédéric SUPIOT, adjoint délégué aux finances, présente les comptes financiers uniques 2024 de la commune.

Ce CFU regroupe le compte administratif, tenu par le Maire (ordonnateur) et le compte de gestion tenu par le comptable.

Le Maire ne prend pas part au vote ni au débat et sort de la salle lors du délibéré.

Après délibéré, par 20 voix pour et 5 voix contre (Alain Durrens et son pouvoir, Damien Mousset, Luc Leger et son pouvoir) le Conseil Municipal,

- PREND ACTE de la présentation faite du CFU 2024 ainsi que des restes à réaliser de l'exercice
- ARRETE les résultats suivants du Compte Financier Unique 2024 tels que résumés ci-dessous :
 - + un excédent de fonctionnement de : + 1 266 381,01 €
 - + un excédent d'investissement de : + 2 710 730,95 €

- VOTE le compte financier unique du budget « Commune » de Villeneuve en Retz tel qu'il est présenté ci-dessous,

Budget Commune

Résultat de Fonctionnement 2024	
Total des titres	5 379 659.90 €
Total des mandats	4 113 278.89 €
Résultat de fonctionnement reporté	+ <u> </u>
Résultat de Fonctionnement	1 266 381.01 €

Budget Commune

Résultat d'Investissement 2024	
Total des titres	5 930 807.48 €
Total des mandats	6 197 850.67 €
Excédent d'investissement reporté	+ <u> </u>
Résultat d'Investissement	2 710 730.95 €

- ARRETE les comptes du budget « Commune » de Villeneuve en Retz pour 2024 aux sommes énumérées ci-dessus
- AFFECTE le résultat de l'exercice 2024 sur l'exercice 2025 tel qu'indiqué ci-dessous.

Budget commune

Proposition d'affectation du résultat 2024		
	Dépenses	Recettes
001 Solde exécution Investissement		2 710 730.95 €
002 Résultat de fonctionnement reporté		- €
1068 - Excédent de Fonctionnement capitalisé		1 266 381.01 €

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de Villeneuve-En-Retz à signer tout document relatif à cette affaire

Date de signature de l'acte : 24/04/2025

Date de transmission au contrôle de légalité : 24/04/2025

Monsieur le Maire Jean-Bernard FERRER

AR-Sous-Préfecture de Saint Nazaire

044-200054229-20250425-2-BF

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 25-04-2025

Publication le : 02-05-2025

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 01 AVRIL 2025	
<p>Nombre de Conseillers en exercice :</p> <p>INSCRITS : 29 PRESENTS : 19 VOTANTS : 25</p>	<p>L'an deux mil vingt-cinq, le premier avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve-en-Retz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Bourgneuf-en-Retz sous la présidence de Monsieur FERRER Jean-Bernard, maire.</p> <p>Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2025</p>

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Bernard FERRER, Yves BLANCHARD, Laurent PIRAUD, Frédéric SUPIOT, Isabelle CALARD, Patricia JOSSO, Nancy PINEAU, Axel GAYRAUD, Sandra MATHIAS, Carole LECUYER, Guylaine MAHE, Laurent GAUTHIER, Stéphane ORY, Alain DURRENS, Damien MOUSSET, Robert JOUANNO, Michel THABARD, Luc LEGER, Gilbert GOUY.

Pouvoirs : Michèle BONNAMY donne pouvoir à Jean-Bernard FERRER, Ange SPANO donne pouvoir à pouvoir Nancy PINEAU, Fabrice RONCIN donne pouvoir à Laurent PIRAUD, Xavier LE LAY donne pouvoir à Yves BLANCHARD, Marie-Agnès PICOT-TESSIER donne pouvoir à Carole LECUYER, Delphine HOUAS donne pouvoir à Alain DURRENS, René PROU donne pouvoir à Luc LEGER.

Excusés :

Absents : Carlos FOUCAUT, Martine PRAUD, Hervé YDE.

Secrétaire de séance : Axel GAYRAUD.

FINANCES : CFU LOCAUX COMMERCIAUX 2024 ET AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Frédéric SUPIOT, adjoint délégué aux finances, présente les comptes financiers uniques 2024 de la commune.

Ce CFU regroupe le compte administratif, tenu par le Maire (ordonnateur) et le compte de gestion tenu par le comptable.

Le Maire ne prend pas part au vote ni au débat et sort de la salle lors du délibéré.

Après délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- PREND ACTE de la présentation faite du CFU 2024 ainsi que des restes à réaliser de l'exercice
- ARRETE les résultats suivants du Compte Financier Unique 2024 tels que résumés ci-dessous :

- + un excédent de fonctionnement de : + 25 131,54 €
- un déficit d'investissement de : - 180 574,28 €

- VOTE le compte financier unique du budget « Locaux Commerciaux » de Villeneuve en Retz tel qu'il est présenté ci-dessous,

Locaux commerciaux Villeneuve		Résultat d'exploitation 2024	Résultat d'investissement 2024		
Total des titres		51 708.63 €	46 361.30 €		
Total des mandats	-	26 577.09 €	170 206.00 €		
Excédent de fonctionnement reporté	+		56 729.58 €		
Résultat de Fonctionnement		25 131.54 €	Résultat d'Investissement	-	180 574.28 €

- ARRETE les comptes du budget « Locaux Commerciaux » de Villeneuve en Retz pour 2024 aux sommes énumérées ci-dessus
- AFFECTE le résultat de l'exercice 2024 sur l'exercice 2025 tel qu'indiqué ci-dessous.

Locaux commerciaux Villeneuve		
Proposition d'affectation du résultat 2024		
	Dépenses	Recettes
001 Solde exécution Investissement	180 574.28 €	
1068 - Excédent de Fonctionnement capitalisé		25 131.54 €
002 - Résultat de Fonctionnement reporté		

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de Villeneuve-En-Retz à signer tout document relatif à cette affaire

Date de signature de l'acte : 23/04/2025

Date de transmission au contrôle de légalité : 23/04/2025

Monsieur le Maire Jean-Bernard FERRER

AR-Sous-Préfecture de Saint Nazaire

044-200054229-20250424-1-BF

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 24-04-2025

Publication le : 02-05-2025

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 01 AVRIL 2025	
Nombre de Conseillers en exercice : INSCRITS : 29 PRESENTS : 19 VOTANTS : 25	L'an deux mil vingt-cinq, le premier avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve-en-Retz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Bourgneuf-en-Retz sous la présidence de Monsieur FERRER Jean-Bernard, maire. Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2025

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Bernard FERRER, Yves BLANCHARD, Laurent PIRAUD, Frédéric SUPIOT, Isabelle CALARD, Patricia JOSSO, Nancy PINEAU, Axel GAYRAUD, Sandra MATHIAS, Carole LECUYER, Guylaine MAHE, Laurent GAUTHIER, Stéphane ORY, Alain DURRENS, Damien MOUSSET, Robert JOUANNO, Michel THABARD, Luc LEGER, Gilbert GOUY.

Pouvoirs : Michèle BONNAMY donne pouvoir à Jean-Bernard FERRER, Ange SPANO donne pouvoir à pouvoir Nancy PINEAU, Fabrice RONCIN donne pouvoir à Laurent PIRAUD, Xavier LE LAY donne pouvoir à Yves BLANCHARD, Marie-Agnès PICOT-TESSIER donne pouvoir à Carole LECUYER, Delphine HOUAS donne pouvoir à Alain DURRENS, René PROU donne pouvoir à Luc LEGER.

Excusés :

Absents : Carlos FOUCAUT, Martine PRAUD, Hervé YDE.

Secrétaire de séance : Axel GAYRAUD.

FINANCES : CFU ESPACE SANTE 2024 ET AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Frédéric SUPIOT, adjoint délégué aux finances, présente les comptes financiers uniques 2024 de la commune.

Ce CFU regroupe le compte administratif, tenu par le Maire (ordonnateur) et le compte de gestion tenu par le comptable.

Le Maire ne prend pas part au vote ni au débat et sort de la salle lors du délibéré.

Après délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- PREND ACTE de la présentation faite du CFU 2024 ainsi que des restes à réaliser de l'exercice
- ARRETE les résultats suivants du Compte Financier Unique 2024 tels que résumés ci-dessous :
 - + un excédent de fonctionnement de : + 14 903,76 €
 - + un déficit d'investissement de : - 310 307,55 €

- VOTE le compte financier unique du budget « Espace Santé » de Villeneuve en Retz tel qu'il est présenté ci-dessous,

Espace Santé Villeneuve

Résultat d'exploitation 2024	
Total des titres	47 542.80 €
Total des mandats	- 32 639.04 €
Excédent de fonctionnement reporté	+ _____
Résultat de Fonctionnement	14 903.76 €

Espace santé Villeneuve

Résultat d'investissement 2024	
Total des titres	127 230.63 €
Total des mandats	- 413 412.98 €
Déficit d'investissement reporté	- 24 125.20 €
Résultat d'investissement	- 310 307.55 €

- ARRETE les comptes du budget « Espace Santé » de Villeneuve en Retz pour 2024 aux sommes énumérées ci-dessus
- AFFECTE le résultat de l'exercice 2024 sur l'exercice 2025 tel qu'indiqué ci-dessous.

Espace Santé Villeneuve

Proposition d'affectation du résultat 2024		
	Dépenses	Recettes
001 Solde exécution Investissement	310 307.55 €	
1068 - Excédent de Fonctionnement capitalisé		
002 - Résultat de Fonctionnement reporté		14 903.76 €

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de Villeneuve-En-Retz à signer tout document relatif à cette affaire

Date de signature de l'acte : 24/04/2025

Date de transmission au contrôle de légalité : 24/04/2025

Monsieur le Maire Jean-Bernard FERRER

AR-Sous-Préfecture de Saint Nazaire

044-200054229-20250425-1-BF

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 25-04-2025

Publication le : 02-05-2025

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 01 AVRIL 2025	
<p>Nombre de Conseillers en exercice :</p> <p>INSCRITS : 29 PRESENTS : 19 VOTANTS : 25</p>	<p>L'an deux mil vingt-cinq, le premier avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve-en-Retz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Bourgneuf-en-Retz sous la présidence de Monsieur FERRER Jean-Bernard, maire.</p> <p>Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2025</p>

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Bernard FERRER, Yves BLANCHARD, Laurent PIRAUD, Frédéric SUPIOT, Isabelle CALARD, Patricia JOSSO, Nancy PINEAU, Axel GAYRAUD, Sandra MATHIAS, Carole LECUYER, Guylaine MAHE, Laurent GAUTHIER, Stéphane ORY, Alain DURRENS, Damien MOUSSET, Robert JOUANNO, Michel THABARD, Luc LEGER, Gilbert GOUY.

Pouvoirs : Michèle BONNAMY donne pouvoir à Jean-Bernard FERRER, Ange SPANO donne pouvoir à pouvoir Nancy PINEAU, Fabrice RONCIN donne pouvoir à Laurent PIRAUD, Xavier LE LAY donne pouvoir à Yves BLANCHARD, Marie-Agnès PICOT-TESSIER donne pouvoir à Carole LECUYER, Delphine HOUAS donne pouvoir à Alain DURRENS, René PROU donne pouvoir à Luc LEGER.

Excusés :

Absents : Carlos FOUCAUT, Martine PRAUD, Hervé YDE.

Secrétaire de séance : Axel GAYRAUD.

FINANCES : CFU PRODUCTION ELECTRICITE 2024 ET AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Frédéric SUPIOT, adjoint délégué aux finances, présente les comptes financiers uniques 2024 de la commune.

Ce CFU regroupe le compte administratif, tenu par le Maire (ordonnateur) et le compte de gestion tenu par le comptable.

Le Maire ne prend pas part au vote ni au débat et sort de la salle lors du délibéré.

Après délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- PREND ACTE de la présentation faite du CFU 2024 ainsi que des restes à réaliser de l'exercice
- ARRETE les résultats suivants du Compte Financier Unique 2024 tels que résumés ci-dessous :

⊕ un excédent de fonctionnement de :	+ 15 912,61 €
⊕ un excédent d'investissement de :	- 10 307,42 €

- VOTE le compte financier unique du budget « Production Electricité » de Villeneuve en Retz tel qu'il est présenté ci-dessous,

Panneaux PV Fresnay en Retz - Production d'électricité

Résultat d'exploitation 2024	
Total des titres	22 999.85 €
Total des mandats	- 15 087.24 €
Excédent de fonctionnement reporté	+ 8 000.00 €
Résultat de Fonctionnement	15 912.61 €

Panneaux PV Fresnay en Retz - Production d'électricité

Résultat d'investissement 2024	
Total des titres	22 780.72 €
Total des mandats	- 14 936.81 €
Déficit d'investissement reporté	+ 2 463.51 €
Résultat d'Investissement	10 307.42 €

- ARRETE les comptes du budget « Production électricité » de Villeneuve en Retz pour 2024 aux sommes énumérées ci-dessus
- AFFECTE le résultat de l'exercice 2024 sur l'exercice 2025 tel qu'indiqué ci-dessous.

Panneaux PV Fresnay en Retz - Production d'électricité

Proposition d'affectation du résultat 2024		
	Dépenses	Recettes
001 Solde exécution Investissement		10 307.42 €
1068 - Excédent de Fonctionnement capitalisé		10 000.00 €
002 - Résultat de Fonctionnement reporté		5 912.61 €

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de Villeneuve-En-Retz à signer tout document relatif à cette affaire

Date de signature de l'acte : 24/04/2025

Date de transmission au contrôle de légalité : 24/04/2025

Monsieur le Maire Jean-Bernard FERRER

AR-Sous-Préfecture de Saint Nazaire

044-200054229-20250424-2-BF

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 24-04-2025

Publication le : 02-05-2025

MAIRIE DE VILLENEUVE-EN-RETZ
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 01 AVRIL 2025

Nombre de Conseillers en exercice :

INSCRITS : 29
PRESENTS : 19
VOTANTS : 26

L'an deux mil vingt-cinq, le premier avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve-en-Retz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Bourgneuf-en-Retz sous la présidence de Monsieur FERRER Jean-Bernard, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2025

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Bernard FERRER, Yves BLANCHARD, Laurent PIRAUD, Frédéric SUPIOT, Isabelle CALARD, Patricia JOSSO, Nancy PINEAU, Axel GAYRAUD, Sandra MATHIAS, Carole LECUYER, Guylaine MAHE, Laurent GAUTHIER, Stéphane ORY, Alain DURRENS, Damien MOUSSET, Robert JOUANNO, Michel THABARD, Luc LEGER, Gilbert GOUY.

Pouvoirs : Michèle BONNAMY donne pouvoir à Jean-Bernard FERRER, Ange SPANO donne pouvoir à pouvoir Nancy PINEAU, Fabrice RONCIN donne pouvoir à Laurent PIRAUD, Xavier LE LAY donne pouvoir à Yves BLANCHARD, Marie-Agnès PICOT-TESSIER donne pouvoir à Carole LECUYER, Delphine HOUAS donne pouvoir à Alain DURRENS, René PROU donne pouvoir à Luc LEGER.

Excusés :

Absents : Carlos FOUCAUT, Martine PRAUD, Hervé YDE.

Secrétaire de séance : Axel GAYRAUD.

FINANCES : BP COMMUNE 2025

Frédéric SUPIOT, adjoint délégué aux finances, présente les propositions de budgets primitifs pour 2025 concernant le budget principal et les budgets annexes.

Budget commune :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	5 247 000 €	10 638 109,67 €
Recettes	5 247 000 €	10 638 109,67 €

Le Conseil municipal après délibéré, par 21 voix pour et 5 voix contre (Alain DURRENS et son pouvoir, Damien MOUSSET, Luc LEGER et son pouvoir)

- VOTE le budget primitif 2025 de la commune tel que présenté,
- DONNE pouvoir à Monsieur le maire à intervenir aux docu.

Date de signature de l'acte :

08/04/2025

Date de transmission au contrôleur de légalité:

08/04/2025

Monsieur le Maire Jean-Bernard FERRER

Acte certifié exécutoire

Page 1 sur 1

Réception par le Sous-Préfet : 09-04-2025

Publication le : 09-04-2025



Jean-Bernard FERRER,
Maire

Mairie de Villeneuve-en-Retz
Département de Loire-Atlantique

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 01 AVRIL 2025

Nombre de Conseillers en exercice :

INSCRITS : 29
PRESENTS : 19
VOTANTS : 26

L'an deux mil vingt-cinq, le premier avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve-en-Retz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Bourgneuf-en-Retz sous la présidence de Monsieur FERRER Jean-Bernard, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2025

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Bernard FERRER, Yves BLANCHARD, Laurent PIRAUD, Frédéric SUPIOT, Isabelle CALARD, Patricia JOSSO, Nancy PINEAU, Axel GAYRAUD, Sandra MATHIAS, Carole LECUYER, Guylaine MAHE, Laurent GAUTHIER, Stéphane ORY, Alain DURRENS, Damien MOUSSET, Robert JOUANNO, Michel THABARD, Luc LEGER, Gilbert GOUY.

Pouvoirs : Michèle BONNAMY donne pouvoir à Jean-Bernard FERRER, Ange SPANO donne pouvoir à pouvoir Nancy PINEAU, Fabrice RONCIN donne pouvoir à Laurent PIRAUD, Xavier LE LAY donne pouvoir à Yves BLANCHARD, Marie-Agnès PICOT-TESSIER donne pouvoir à Carole LECUYER, Delphine HOUAS donne pouvoir à Alain DURRENS, René PROU donne pouvoir à Luc LEGER.

Excusés :

Absents : Carlos FOUCAUT, Martine PRAUD, Hervé YDE.

Secrétaire de séance : Axel GAYRAUD.

FINANCES : BP LOCAUX COMMERCIAUX 2025

Frédéric SUPIOT, adjoint délégué aux finances, présente les propositions de budgets primitifs pour 2025 concernant le budget principal et les budgets annexes.

Budget locaux commerciaux :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	51 000 €	222 631,54 €
Recettes	51 000 €	222 631,54 €

Le Conseil municipal après délibéré, à l'unanimité

- VOTE le budget primitif 2025 locaux commerciaux tel que présenté.
- DONNE pouvoir à Monsieur le maire à intervenir aux docu.

Jean-Bernard FERRER,

Maire



Date de signature de l'acte :

08/04/2025

Date de transmission au Sous-Préfet de légalité :

08/04/2025

Monsieur le Maire Jean-Bernard FERRER

Acte certifié exécutoire

Page 1 sur 1

Réception par le Sous-Préfet : 09-04-2025

Publication le : 09-04-2025

Mairie de Villeneuve-en-Retz
Département de Loire-Atlantique

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 01 AVRIL 2025

Nombre de Conseillers en exercice :

INSCRITS : 29
PRESENTS : 19
VOTANTS : 26

L'an deux mil vingt-cinq, le premier avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve-en-Retz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Bourgneuf-en-Retz sous la présidence de Monsieur FERRER Jean-Bernard, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2025

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Bernard FERRER, Yves BLANCHARD, Laurent PIRAUD, Frédéric SUPIOT, Isabelle CALARD, Patricia JOSSO, Nancy PINEAU, Axel GAYRAUD, Sandra MATHIAS, Carole LECUYER, Guylaine MAHE, Laurent GAUTHIER, Stéphane ORY, Alain DURRENS, Damien MOUSSET, Robert JOUANNO, Michel THABARD, Luc LEGER, Gilbert GOUY.

Pouvoirs : Michèle BONNAMY donne pouvoir à Jean-Bernard FERRER, Ange SPANO donne pouvoir à pouvoir Nancy PINEAU, Fabrice RONCIN donne pouvoir à Laurent PIRAUD, Xavier LE LAY donne pouvoir à Yves BLANCHARD, Marie-Agnès PICOT-TESSIER donne pouvoir à Carole LECUYER, Delphine HOUAS donne pouvoir à Alain DURRENS, René PROU donne pouvoir à Luc LEGER.

Excusés :

Absents : Carlos FOUCAUT, Martine PRAUD, Hervé YDE.

Secrétaire de séance : Axel GAYRAUD.

FINANCES : BP ESPACE SANTE 2025

Frédéric SUPIOT, adjoint délégué aux finances, présente les propositions de budgets primitifs pour 2025 concernant le budget principal et les budgets annexes.

Budget Espace santé :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	60 038,76 €	937 228, 76 €
Recettes	60 038,76 €	937 228,76 €

Le Conseil municipal après délibéré, à l'unanimité

- VOTE le budget primitif 2025 espace santé tel que présenté.
- DONNE pouvoir à Monsieur le maire à intervenir aux docu.

Date de signature de l'acte :

08/04/2025

Date de transmission au Sous-Préfet de légalité :

08/04/2025

Monsieur le Maire Jean-Bernard FERRER

Acte certifié exécutoire

Page 1 sur 1

Réception par le Sous-Préfet : 09-04-2025

Publication le : 09-04-2025



Jean-Bernard FERRER,

Maire

Mairie de Villeneuve-en-Retz
Département de Loire-Atlantique

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 01 AVRIL 2025

Nombre de Conseillers en exercice :

INSCRITS : 29
PRESENTS : 19
VOTANTS : 26

L'an deux mil vingt-cinq, le premier avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve-en-Retz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Bourgneuf-en-Retz sous la présidence de Monsieur FERRER Jean-Bernard, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2025

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Bernard FERRER, Yves BLANCHARD, Laurent PIRAUD, Frédéric SUPIOT, Isabelle CALARD, Patricia JOSSO, Nancy PINEAU, Axel GAYRAUD, Sandra MATHIAS, Carole LECUYER, Guylaine MAHE, Laurent GAUTHIER, Stéphane ORY, Alain DURRENS, Damien MOUSSET, Robert JOUANNO, Michel THABARD, Luc LEGER, Gilbert GOUY.

Pouvoirs : Michèle BONNAMY donne pouvoir à Jean-Bernard FERRER, Ange SPANO donne pouvoir à pouvoir Nancy PINEAU, Fabrice RONCIN donne pouvoir à Laurent PIRAUD, Xavier LE LAY donne pouvoir à Yves BLANCHARD, Marie-Agnès PICOT-TESSIER donne pouvoir à Carole LECUYER, Delphine HOUAS donne pouvoir à Alain DURRENS, René PROU donne pouvoir à Luc LEGER.

Excusés :

Absents : Carlos FOUCAUT, Martine PRAUD, Hervé YDE.

Secrétaire de séance : Axel GAYRAUD.

FINANCES : BP PRODUCTION ELECTRICITE 2025

Frédéric SUPIOT, adjoint délégué aux finances, présente les propositions de budgets primitifs pour 2025 concernant le budget principal et les budgets annexes.

Budget Production électricité :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	29 047, 61 €	37 855,03 €
Recettes	29 047, 61 €	37 855,03 €

Le Conseil municipal après délibéré, à l'unanimité

- VOTE le budget primitif 2025 production électricité tel que présenté.
- DONNE pouvoir à Monsieur le maire à intervenir aux docu.

Jean-Bernard FERRER,

Maire



Date de signature de l'acte :

04/04/2025

Date de transmission au Sous-Préfet de légalité :

08/04/2025

Monsieur le Maire Jean-Bernard FERRER

Acte certifié exécutoire

Page 1 sur 1

Réception par le Sous-Préfet : 09-04-2025

Publication le : 09-04-2025

Mairie de Villeneuve-en-Retz
Département de Loire-Atlantique

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 01 AVRIL 2025	
<p>Nombre de Conseillers en exercice : INSCRITS : 29 PRESENTS : 19 VOTANTS : 26</p>	<p>L'an deux mil vingt-cinq, le premier avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve-en-Retz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Bourgneuf-en-Retz sous la présidence de Monsieur FERRER Jean-Bernard, maire.</p> <p>Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2025</p>

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Bernard FERRER, Yves BLANCHARD, Laurent PIRAUD, Frédéric SUPIOT, Isabelle CALARD, Patricia JOSSO, Nancy PINEAU, Axel GAYRAUD, Sandra MATHIAS, Carole LECUYER, Guylaine MAHE, Laurent GAUTHIER, Stéphane ORY, Alain DURRENS, Damien MOUSSET, Robert JOUANNO, Michel THABARD, Luc LEGER, Gilbert GOUY.

Pouvoirs : Michèle BONNAMY donne pouvoir à Jean-Bernard FERRER, Ange SPANO donne pouvoir à pouvoir Nancy PINEAU, Fabrice RONCIN donne pouvoir à Laurent PIRAUD, Xavier LE LAY donne pouvoir à Yves BLANCHARD, Marie-Agnès PICOT-TESSIER donne pouvoir à Carole LECUYER, Delphine HOUAS donne pouvoir à Alain DURRENS, René PROU donne pouvoir à Luc LEGER.

Excusés :

Absents : Carlos FOUCAUT, Martine PRAUD, Hervé YDE.

Secrétaire de séance : Axel GAYRAUD.

FINANCES : FONGIBILITE DES CREDITS 2025

Suite au vote du budget principal et des budgets annexes, il est possible, depuis le passage à la norme comptable M57, de procéder à des virements de crédit de section à section. Cette fongibilité avait déjà été votée les années précédentes et elle doit l'être chaque année.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1414-2, L. 1411-5 et L. 2121-22, L. 5217-10-6 ;

Considérant que la nomenclature comptable M57 donne la faculté au Conseil municipal de déléguer au Maire ou à l'adjoint au Maire délégué la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections ;

Considérant que Monsieur le maire informera le conseil municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ;

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections, pour le budget principal et tous les budgets annexes.

Date de signature de l'acte : 09/04/2025

Date de transmission au contrôle de légalité : 09/04/2025

Monsieur le Maire Jean-Bernard FERRER

Jean-Bernard FERRER,
Maire



A handwritten signature in black ink over a blue ink background.

AR-Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200054229-20250409-27-DE

Acte certifié exécutoire

Page 2 sur 2

Réception par le Sous-Préfet : 09-04-2025

Publication le : 09-04-2025

Mairie de Villeneuve-en-Retz
Département de Loire-Atlantique

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 01 AVRIL 2025	
<p>Nombre de Conseillers en exercice : INSCRITS : 29 PRESENTS : 19 VOTANTS : 26</p>	<p>L'an deux mil vingt-cinq, le premier avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve-en-Retz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Bourgneuf-en-Retz sous la présidence de Monsieur FERRER Jean-Bernard, maire.</p> <p>Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2025</p>

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Bernard FERRER, Yves BLANCHARD, Laurent PIRAUD, Frédéric SUPIOT, Isabelle CALARD, Patricia JOSSO, Nancy PINEAU, Axel GAYRAUD, Sandra MATHIAS, Carole LECUYER, Guylaine MAHE, Laurent GAUTHIER, Stéphane ORY, Alain DURRENS, Damien MOUSSET, Robert JOUANNO, Michel THABARD, Luc LEGER, Gilbert GOUY.

Pouvoirs : Michèle BONNAMY donne pouvoir à Jean-Bernard FERRER, Ange SPANO donne pouvoir à pouvoir Nancy PINEAU, Fabrice RONCIN donne pouvoir à Laurent PIRAUD, Xavier LE LAY donne pouvoir à Yves BLANCHARD, Marie-Agnès PICOT-TESSIER donne pouvoir à Carole LECUYER, Delphine HOUAS donne pouvoir à Alain DURRENS, René PROU donne pouvoir à Luc LEGER.

Excusés :

Absents : Carlos FOUCAUT, Martine PRAUD, Hervé YDE.

Secrétaire de séance : Axel GAYRAUD.

URBANISME : INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Vu le Code général des collectivités territoriales,

VU du code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 210-1, L. 211-1 et suivants, R. 211-1 et suivants,

VU la révision générale du P.L.U engagée par délibération du Conseil Municipal en date du 10 novembre 2020,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'actualiser le périmètre du Droit de Préemption Urbain pour le mettre en cohérence avec la nouvelle délimitation des zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 04 février 2025 afin de :

- De poursuivre la politique foncière de la commune,
- De mettre en œuvre le projet urbain à travers sa politique de l'habitat et de renouvellement urbain, d'accueil des activités économiques, de développement des équipements d'intérêt collectif et de mise en valeur du patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels,

CONSIDÉRANT que le droit de préemption urbain permettra à la commune d'être informée de toute transaction relative à la vente de terrains et d'immeubles ; et par suite d'acquérir lesdits terrains ou immeubles s'ils présentent un intérêt pour la collectivité.

Il est proposé au Conseil Municipal d'instituer le Droit de Préemption Urbain sur les secteurs du territoire communal classés en zone U, secteurs UA, UAp, UB, UBb, UC, UE, UI, UL, UM, UMC et UMr et en zone AU, secteurs 1AUb, 1AUM, 2AU du Plan Local l'Urbanisme, et dont le périmètre est précisé au plan annexé à la présente délibération.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- *DECIDE d'instituer le Droit de Préemption Urbain sur les secteurs du territoire communal classés en zone U, secteurs UA, UAp, UB, UBb, UC, UE, UI, UL, UM, UMC et UMr et en zone AU, secteurs 1AUb, 1AUM, 2AU du Plan Local l'Urbanisme, et dont le périmètre est précisé au plan annexé à la présente délibération*
- *DIT que cette délibération fera l'objet des mesures de publicité prescrites par l'article R. 211-2 du Code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie pendant un mois, et d'une insertion dans deux journaux diffusés dans le département,*
- *DIT que cette délibération accompagnée d'un plan de délimitation du DPU sera transmise, conformément à l'article R. 211-3 du code de l'urbanisme, aux personnes suivantes :*
 - au directeur départemental/régional des finances publiques ;*
 - au président du conseil supérieur du notariat ;*
 - à la chambre départementale des notaires ;*
 - à la chambre du barreau constituée près le tribunal de grande instance ;*
 - au greffe du tribunal de grande instance*
 - à la Préfecture de Loire-Atlantique*

Date de signature de l'acte : 08/04/2025

Date de transmission au contrôle de légalité : 08/04/2025

Monsieur le Maire Jean-Bernard FERRER

Jean-Bernard FERRER,
Maire



AR-Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200054229-20250409-26-DE

Acte certifié exécutoire

Page 2 sur 2

Réception par le Sous-Préfet : 09-04-2025

Publication le : 09-04-2025

Mairie de Villeneuve-en-Retz
Département de Loire-Atlantique

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 01 AVRIL 2025	
<p>Nombre de Conseillers en exercice : INSCRITS : 29 PRESENTS : 19 VOTANTS : 26</p>	<p>L'an deux mil vingt-cinq, le premier avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve-en-Retz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Bourgneuf-en-Retz sous la présidence de Monsieur FERRER Jean-Bernard, maire.</p> <p>Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2025</p>

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Bernard FERRER, Yves BLANCHARD, Laurent PIRAUD, Frédéric SUPIOT, Isabelle CALARD, Patricia JOSSO, Nancy PINEAU, Axel GAYRAUD, Sandra MATHIAS, Carole LECUYER, Guylaine MAHE, Laurent GAUTHIER, Stéphane ORY, Alain DURRENS, Damien MOUSSET, Robert JOUANNO, Michel THABARD, Luc LEGER, Gilbert GOUY.

Pouvoirs : Michèle BONNAMY donne pouvoir à Jean-Bernard FERRER, Ange SPANO donne pouvoir à pouvoir Nancy PINEAU, Fabrice RONCIN donne pouvoir à Laurent PIRAUD, Xavier LE LAY donne pouvoir à Yves BLANCHARD, Marie-Agnès PICOT-TESSIER donne pouvoir à Carole LECUYER, Delphine HOUAS donne pouvoir à Alain DURRENS, René PROU donne pouvoir à Luc LEGER.

Excusés :

Absents : Carlos FOUCAUT, Martine PRAUD, Hervé YDE.

Secrétaire de séance : Axel GAYRAUD.

URBANISME: INSTAURATION DU PERMIS DE DEMOLIR ET DE LA DECLARATION PREALABLE POUR LES CLOTURES ET LES RAVALEMENTS DE FAÇADE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 421-3 et suivants du Code de l'Urbanisme,

Vu l'article R 421-27 du Code de l'Urbanisme,

Laurent PIRAUD informe les conseillers municipaux que suite à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme lors de la session du 04 février 2025, une autre délibération peut être prise par le Conseil Municipal portant sur :

- L'instauration du permis de démolir sur l'ensemble de la commune,
- La soumission des clôtures et des travaux de ravalement à déclaration préalable

Il indique que ces deux éléments sont importants pour contrôler l'aménagement de la Commune.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- INSTAURE le permis de démolir sur l'ensemble de la commune,
SOUMET les clôtures et les travaux de ravalement à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire de la commune de Villeneuve-en-Retz.

Date de signature de l'acte : 08/04/2025
Date de transmission au contrôle de légalité : 08/04/2025
Monsieur le Maire Jean-Bernard FERRER

AR-Sous-Préfecture de Saint-Nazaire
044-200054229-20250409-25-DE
Acte certifié exécutoire
Réception par le Sous-Préfet : 09-04-2025
Publication le : 09-04-2025

Page 2 sur 2

Jean-Bernard FERRER,
Maire



A handwritten signature in black ink over a blue ink background.

Mairie de Villeneuve-en-Retz
Département de Loire-Atlantique

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 01 AVRIL 2025	
<p>Nombre de Conseillers en exercice : INSCRITS : 29 PRESENTS : 19 VOTANTS : 26</p>	<p>L'an deux mil vingt-cinq, le premier avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve-en-Retz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Bourgneuf-en-Retz sous la présidence de Monsieur FERRER Jean-Bernard, maire.</p> <p>Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2025</p>

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Bernard FERRER, Yves BLANCHARD, Laurent PIRAUD, Frédéric SUPIOT, Isabelle CALARD, Patricia JOSSO, Nancy PINEAU, Axel GAYRAUD, Sandra MATHIAS, Carole LECUYER, Guylaine MAHE, Laurent GAUTHIER, Stéphane ORY, Alain DURRENS, Damien MOUSSET, Robert JOUANNO, Michel THABARD, Luc LEGER, Gilbert GOUY.

Pouvoirs : Michèle BONNAMY donne pouvoir à Jean-Bernard FERRER, Ange SPANO donne pouvoir à pouvoir Nancy PINEAU, Fabrice RONCIN donne pouvoir à Laurent PIRAUD, Xavier LE LAY donne pouvoir à Yves BLANCHARD, Marie-Agnès PICOT-TESSIER donne pouvoir à Carole LECUYER, Delphine HOUAS donne pouvoir à Alain DURRENS, René PROU donne pouvoir à Luc LEGER.

Excusés :

Absents : Carlos FOUCAUT, Martine PRAUD, Hervé YDE.

Secrétaire de séance : Axel GAYRAUD.

MARCHE PUBLIC: APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES POUR LE MARCHE DE RESTAURATION SCOLAIRE

Isabelle CALARD présente aux conseillers le cahier des charges travaillé par la commission scolaire et le GAB 44, à l'origine de cette élaboration.

La commune souhaite passer en cuisine centrale : le site de production serait les cuisines du nouveau complexe scolaire Victor Schoelcher et ce site livrerait les deux autres restaurants scolaires.

La consultation qui va se dérouler au mois d'avril-mai porterait sur l'achat d'une prestation avec cuisinier en chef : celui-ci se chargerait de tout l'approvisionnement et préparerait les repas. Quelques variantes sont possibles et des prestations supplémentaires éventuelles seront également demandées.

Le cahier des charges tient également toujours compte des dispositions énoncées par la loi EGALIM (*LOI n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous ainsi que des compléments énoncés par la loi EGALIM 2, loi Climat et résilience du 22 août 2021*).

La procédure de consultation sera adaptée conformément à la dérogation pour les marchés de service sociaux stipulés à l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 25 voix pour et une abstention (Michel THABARD)

- AUTORISE le lancement de la consultation pour la fourniture de repas aux restaurants scolaires (et aux centres de loisirs) de la commune,

AUTORISE le Maire à signer tous les actes nécessaires au lancement de cette consultation.

Date de signature de l'acte : 08/04/2025

Date de transmission au contrôle de légalité : 08/04/2025

Monsieur le Maire Jean-Bernard FERRER

Jean-Bernard FERRER,
Maire



AR-Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200054229-20250409-24-DE

Acte certifié exécutoire

Page 2 sur 2

Réception par le Sous-Préfet : 09-04-2025

Publication le : 09-04-2025

MAIRIE DE VILLENEUVE-EN-RETZ
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 01 AVRIL 2025	
<p>Nombre de Conseillers en exercice : INSCRITS : 29 PRESENTS : 19 VOTANTS : 26</p>	<p>L'an deux mil vingt-cinq, le premier avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve-en-Retz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Bourgneuf-en-Retz sous la présidence de Monsieur FERRER Jean-Bernard, maire.</p> <p>Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2025</p>

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Bernard FERRER, Yves BLANCHARD, Laurent PIRAUD, Frédéric SUPIOT, Isabelle CALARD, Patricia JOSSO, Nancy PINEAU, Axel GAYRAUD, Sandra MATHIAS, Carole LECUYER, Guylaine MAHE, Laurent GAUTHIER, Stéphane ORY, Alain DURRENS, Damien MOUSSET, Robert JOUANNO, Michel THABARD, Luc LEGER, Gilbert GOUY.

Pouvoirs : Michèle BONNAMY donne pouvoir à Jean-Bernard FERRER, Ange SPANO donne pouvoir à pouvoir Nancy PINEAU, Fabrice RONCIN donne pouvoir à Laurent PIRAUD, Xavier LE LAY donne pouvoir à Yves BLANCHARD, Marie-Agnès PICOT-TESSIER donne pouvoir à Carole LECUYER, Delphine HOUAS donne pouvoir à Alain DURRENS, René PROU donne pouvoir à Luc LEGER.

Excusés :

Absents : Carlos FOUCAUT, Martine PRAUD, Hervé YDE.

Secrétaire de séance : Axel GAYRAUD.

AFFAIRES FONCIERES : DENOMINATION DE VOIE

Laurent PIRAUD informe les conseillers qu'un nom de rue est à créer pour l'opération d'extension de l'espace santé.

Le plan ci-dessous vous montre le lieu d'implantation de cette opération.



Un nom de rue est donc à créer.

La commission urbanisme propose la dénomination suivante : rue Madeleine Brès.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- CREE le nom de rue suivant : Madeleine BRÈS
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

Date de signature de l'acte : 08/04/2025

Date de transmission au contrôle de légalité : 08/04/2025

Monsieur le Maire Jean-Bernard FERRER

Jean-Bernard FERRER,

Maire



A handwritten signature in black ink, appearing to read "FERRER".

AR-Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200054229-20250409-20-DE

Acte certifié exécutoire

Page 3 sur 3

Réception par le Sous-Préfet : 09-04-2025

Publication le : 09-04-2025

Mairie de Villeneuve-en-Retz
Département de Loire-Atlantique

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 01 AVRIL 2025	
<p>Nombre de Conseillers en exercice : INSCRITS : 29 PRESENTS : 19 VOTANTS : 26</p>	<p>L'an deux mil vingt-cinq, le premier avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve-en-Retz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Bourgneuf-en-Retz sous la présidence de Monsieur FERRER Jean-Bernard, maire.</p> <p>Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2025</p>

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Bernard FERRER, Yves BLANCHARD, Laurent PIRAUD, Frédéric SUPIOT, Isabelle CALARD, Patricia JOSSO, Nancy PINEAU, Axel GAYRAUD, Sandra MATHIAS, Carole LECUYER, Guylaine MAHE, Laurent GAUTHIER, Stéphane ORY, Alain DURRENS, Damien MOUSSET, Robert JOUANNO, Michel THABARD, Luc LEGER, Gilbert GOUY.

Pouvoirs : Michèle BONNAMY donne pouvoir à Jean-Bernard FERRER, Ange SPANO donne pouvoir à pouvoir Nancy PINEAU, Fabrice RONCIN donne pouvoir à Laurent PIRAUD, Xavier LE LAY donne pouvoir à Yves BLANCHARD, Marie-Agnès PICOT-TESSIER donne pouvoir à Carole LECUYER, Delphine HOUAS donne pouvoir à Alain DURRENS, René PROU donne pouvoir à Luc LEGER.

Excusés :

Absents : Carlos FOUCAUT, Martine PRAUD, Hervé YDE.

Secrétaire de séance : Axel GAYRAUD.

LEGS A LA COMMUNE

Par courrier en date du 18 février 2025 reçu le 20 février 2025, émanant de l'étude notariale de Saint-Sebastien-sur-Loire et Sainte-Pazanne, la Commune est informée que dans le cadre de la succession de Monsieur Louis Albert Alexandre Germain Paul Marie ECOMARD, né le 9 avril 1935 à Fresnay-en-Retz, décédé le 11 décembre 2024 à Machecoul, aux termes d'un testament holographique fait à Machecoul, le 4 novembre 2014, la personne décédée a pris notamment les dispositions ci-après relatées :

« Je soussigné, Louis ECOMARD [-----]

Institue pour légataires universels conjoints :

Premièrement 1/ l'association diocésaine de Loire-Atlantique à charge par elle de reverser l'actif reçu à l'école Saint-Joseph de Fresnay-en-Retz

2/ à la commune de Fresnay-en-Retz à charge par la commune de reverser le tiers de l'actif à l'école publique Victor Schoelcher;

3// à la commune de Fresnay-en-Retz à charge par la commune de reverser le tiers de l'actif reçu au titre de son action culturelle à l'association Caba'Retz Théâtre »

Il est également précisé que le défunt n'a aucun héritier réservataire te ne laisse que des petits-cousins dans les deux branches paternelle et maternelle (il n'avait des contacts qu'avec une seule depuis son entrée en EHPAD en 2022).

Le patrimoine du défunt se compose au vu des éléments réunis ce jour :

- ACTIF :

- ⊕ Une maison vétuste située à Fresnay-en-Retz, la petite frogerie, valorisée à 105 000 €
- ⊕ 6 hectares environ de parcelles agricoles louées à deux exploitants sur la commune de Fresnay-en-Retz
- ⊕ Avoirs bancaires pour un montant d'environ 12 000 €

- PASSIF :

- ⊕ LA MSA bénéficie d'une créance d'aide sociale au titre du versement de l'allocation supplémentaire du fonds de Solidarité Vieillesse récupérable sur le montant de l'actif net supérieur à 105 300 €

Selon les termes de l'article L 2242-1 du Code Général des Collectivités Territorial, il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur l'acceptation des dons et legs grevés de conditions. Monsieur le Maire fait appel à Maître PONTOIZEAU, Notaire à Sainte-Pazanne pour suivre ce dossier et porter les intérêts de la Ville.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

Vu le courrier de l'étude notariale adressé au Maire le 18 février 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité,

- *ACCEPTE le legs de Monsieur Louis ECOMARD dans les conditions précisées ci-dessus,
AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute mesure relative à
l'exécution de la présente délibération.*

Date de signature de l'acte : 08/04/2025

Date de transmission au contrôle de légalité : 08/04/2025

Monsieur le Maire Jean-Bernard FERRER

Jean-Bernard FERRER,
Maire



AR-Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200054229-20250409-23-DE

Acte certifié exécutoire

Page 2 sur 2

Réception par le Sous-Préfet : 09-04-2025

Publication le : 09-04-2025

MAIRIE DE VILLENEUVE-EN-RETZ
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 01 AVRIL 2025	
<p>Nombre de Conseillers en exercice : INSCRITS : 29 PRESENTS : 19 VOTANTS : 26</p>	<p>L'an deux mil vingt-cinq, le premier avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve-en-Retz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Bourgneuf-en-Retz sous la présidence de Monsieur FERRER Jean-Bernard, maire.</p> <p>Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2025</p>

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Bernard FERRER, Yves BLANCHARD, Laurent PIRAUD, Frédéric SUPIOT, Isabelle CALARD, Patricia JOSSO, Nancy PINEAU, Axel GAYRAUD, Sandra MATHIAS, Carole LECUYER, Guylaine MAHE, Laurent GAUTHIER, Stéphane ORY, Alain DURRENS, Damien MOUSSET, Robert JOUANNO, Michel THABARD, Luc LEGER, Gilbert GOUY.

Pouvoirs : Michèle BONNAMY donne pouvoir à Jean-Bernard FERRER, Ange SPANO donne pouvoir à pouvoir Nancy PINEAU, Fabrice RONCIN donne pouvoir à Laurent PIRAUD, Xavier LE LAY donne pouvoir à Yves BLANCHARD, Marie-Agnès PICOT-TESSIER donne pouvoir à Carole LECUYER, Delphine HOUAS donne pouvoir à Alain DURRENS, René PROU donne pouvoir à Luc LEGER.

Excusés :

Absents : Carlos FOUCAUT, Martine PRAUD, Hervé YDE.

Secrétaire de séance : Axel GAYRAUD.

AFFAIRES SCOLAIRES : COUT D'UN ELEVE DE L'ECOLE PUBLIQUE

Isabelle CALARD présente aux conseillers le coût d'un élève de l'école publique pour l'année 2024, détaillé en deux : l'élève en maternelle et l'élève en primaire.

Ce coût sert de base au forfait versé par élève aux OGEC de la Commune. Il vous est détaillé ci-dessous.

BILAN FINANCIER COUT ELEVE PRIMAIRE 2024

Dépenses			Recettes		
Chapitre/Compte	Désignation	Montant	Chapitre/Compte	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	52 879,18 €	74	Subventions reçues	7 104,77 €
60611	Eau et assainissement	2 220,81 €	7473	Participations département	0
60612	Énergie	27 024,77 €	74741	Subventions reçues autres communes	7 104,77 €
60621	Combustibles	3 814,78 €			
60631	Fournitures d'entretien	2 798,89 €			
60632	Fournitures de petit équipement	158,37 €			
6064	Fournitures administratives	90,00 €			
6067	Fournitures scolaires	9 082,72 €			
6068	Autre matières et fournitures	- €			
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	3 124,48 €			
61558	Entretiens et réparations sur autres biens mobiliers	79,20 €			
6156	Maintenance	1 512,91 €			
62268	Honoraires	316,18 €			
6228	Rémunération d'intermédiaires	296,00 €			
6262	Frais de télécommunications	1 615,69 €			
6283	Frais de nettoyage des locaux	744,38 €			
012	Charges de personnel	52 560,77 €			
TOTAL DEPENSES		105 439,95 €	TOTAL RECETTES		7 104,77 €

Cout moyen d'un élève primaire de l'école publique

712,57 €

BILAN FINANCIER COUT ELEVE MATERNELLE 2024

Dépenses			Recettes		
Chapitre/Compte	Désignation	Montant	Chapitre/Compte	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	30 883,62 €	74	Subventions reçues	1 451,78 €
60611	Eau et assainissement	1 144,05 €	7473	Participations département	0
60612	Énergie	15 203,73 €	74741	Subventions reçues autres communes	1 451,78 €
60621	Combustibles	2 963,52 €			
60631	Fournitures d'entretien	1 876,27 €			
60632	Fournitures de petit équipement	497,86 €			
6064	Fournitures administratives				
6067	Fournitures scolaires	4 347,49 €			
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	2 153,24 €			
6156	Maintenance	1 028,60 €			
62268	Autres honoraires	133,04 €			
6262	Frais de télécommunications	855,08 €			
6283	Frais de nettoyage des locaux	680,74 €			
012	Charges de personnel	81 487,22 €			
TOTAL DEPENSES		112 370,84 €	TOTAL RECETTES		1 451,78 €

Cout moyen d'un élève maternelle de l'école publique

1 478,92 €

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- FIXE pour l'année 2024, le coût d'un élève en classe maternelle à 1478.92€,

- FIXE pour l'année 2024, le coût d'un élève en classe élémentaire à 712.57€,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce sujet.

Date de signature de l'acte : 08/04/2025

Date de transmission au contrôle de légalité : 08/04/2025

Monsieur le Maire Jean-Bernard FERRER

Jean-Bernard FERRER,
Maire



AR-Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200054229-20250409-22-DE

Acte certifié exécutoire

Page 2 sur 2

Réception par le Sous-Préfet : 09-04-2025

Publication le : 09-04-2025

Mairie de Villeneuve-en-Retz
Département de Loire-Atlantique

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 01 AVRIL 2025	
<p>Nombre de Conseillers en exercice :</p> <p>INSCRITS : 29 PRESENTS : 19 VOTANTS : 26</p>	<p>L'an deux mil vingt-cinq, le premier avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve-en-Retz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Bourgneuf-en-Retz sous la présidence de Monsieur FERRER Jean-Bernard, maire.</p> <p>Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2025</p>

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Bernard FERRER, Yves BLANCHARD, Laurent PIRAUD, Frédéric SUPIOT, Isabelle CALARD, Patricia JOSSO, Nancy PINEAU, Axel GAYRAUD, Sandra MATHIAS, Carole LECUYER, Guylaine MAHE, Laurent GAUTHIER, Stéphane ORY, Alain DURRENS, Damien MOUSSET, Robert JOUANNO, Michel THABARD, Luc LEGER, Gilbert GOUY.

Pouvoirs : Michèle BONNAMY donne pouvoir à Jean-Bernard FERRER, Ange SPANO donne pouvoir à pouvoir Nancy PINEAU, Fabrice RONCIN donne pouvoir à Laurent PIRAUD, Xavier LE LAY donne pouvoir à Yves BLANCHARD, Marie-Agnès PICOT-TESSIER donne pouvoir à Carole LECUYER, Delphine HOUAS donne pouvoir à Alain DURRENS, René PROU donne pouvoir à Luc LEGER.

Excusés :

Absents : Carlos FOUCAUT, Martine PRAUD, Hervé YDE.

Secrétaire de séance : Axel GAYRAUD.

AFFAIRES SCOLAIRES : FORFAIT PAR ELEVE 2025

Isabelle CALARD présente aux conseillers la convention qui a été signée avec les 3 écoles privées de la commune.

- Age des enfants pris en compte : dans leur troisième année, c'est-à-dire uniquement les enfants correspondant à la classe d'âge des petites sections et au-delà,
- Les effectifs pris en compte pour le versement en année N seront ceux inscrits à la rentrée scolaire, en septembre N-1, domiciliés sur le territoire de la Commune,
- Une avance, correspondant à 40% du montant total de la subvention N-1, sera versée au mois de février de l'année N.

Les tableaux ci-dessous récapitulent les sommes estimatives que la Commune aurait à verser aux écoles dans le cadre du contrat d'association en fonction du nombre d'élèves pris en compte :

REPARTITION DES EFFECTIFS PAR ECOLE PRIVEE

ECOLE	Maternelles	Primaires	TOTAL	Total n-1
GS STE JULITTE	32	50	82	85
GS SACRE CŒUR	52	66	118	112
GS ST JOSEPH	9	35	44	48

FORFAIT VERSE AU COUT MOYEN ELEVE AVEC DISTINCTION M/P	Maternelles	Primaires	TOTAL	Montant versé en n-1
GS STE JULITTE	47 325,47 €	35 628,69 €	82 954,16 €	85 720,43 €
GS SACRE CŒUR	76 903,88 €	47 029,87 €	123 933,75 €	112 860,61 €
GS ST JOSEPH	13 310,29 €	24 940,08 €	38 250,37 €	46 323,31 €

Vu les délibérations des conseils municipaux de Bourgneuf en Retz et de Fresnay en Retz approuvant les contrats d'associations signés entre l'Etat et les écoles privées de la Commune,

Vu la délibération en date du 01^{er} avril 2025 du conseil municipal de Villeneuve en Retz fixant le coût d'un élève de l'école publique maternelle et le coût d'un élève de l'école publique élémentaire,

Considérant les transmissions des tableaux des effectifs des écoles à la Mairie en début d'année scolaire 2024/2025,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCORDE une subvention aux OGEC des écoles privées de la commune selon les montants indiqués dans les tableaux ci-dessus,
- AUTORISE monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce sujet, notamment les conventions avec les OGEC.

Date de signature de l'acte : 08/04/2025

Date de transmission au contrôle de légalité : 08/04/2025

Monsieur le Maire Jean-Bernard FERRER

Jean-Bernard FERRER,
Maire



AR-Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200054229-20250409-21-DE

Acte certifié exécutoire

Page 2 sur 2

Réception par le Sous-Préfet : 09-04-2025

Publication le : 09-04-2025